

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2023 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

<u>D.G.S.</u> ~ Secrétariat Général FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 octobre 2023

Rapporteur: M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur: M. le Maire

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur: M. le Maire

03) Bilan et perspectives CMJA 2022/2024

Le Conseil Municipal des Jeunes Audomarois (CMJA) a été créé par la délibération n°7 du 30 juin 2014. Le CMJA a pour but d'impliquer les jeunes dans la vie municipale et de leur donner la possibilité de s'exprimer et de proposer des idées pour améliorer la qualité de vie de Saint-Omer, à hauteur d'enfants. Le rapport présentera les conclusions du CMJA depuis l'année 2020 ainsi que le bilan et les perspectives de la période 2022/2024.

Rapporteur: Mme M. HEROGUEL

04) Mise en œuvre du titre Ville Amie des Enfants en lien avec l'Unicef

La ville a signé une charte par laquelle elle s'engage à respecter un certain nombre d'objectifs. Le programme d'actions est un cadre où la ville va afficher les grandes lignes directrices de son plan d'actions, qui doit représenter une avancée par rapport à ce qu'elle a déjà mis en place, en associant le Comité Départemental de l'Unicef aux manifestations de la ville en faveur de l'enfance, comme lors de la dernière Course du Marais. Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'engagement de la Ville à faire respecter le plan d'actions pour les enfants déposé lors de la candidature à Ville Amie des Enfants.

Rapporteur: Mme S. FENOGLIO

Culture

05) Intégration à l'inventaire du musée Sandelin de l'acquisition d'une table de tric-trac et son lot de jetons avec godets en cuir, d'un lot d'estampes et de plaquettes

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ces œuvres à l'inventaire du musée Sandelin, sous réserve de l'accord de la commission interrégionale pour les acquisitions des Musées de France pour les estampes et les plaquettes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir.

Rapporteur: M. B. HUMETZ

Intercommunalité – Rapports annuels

06) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2022 – Information des usagers

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2023, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur: M. F. SABLON

07) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2022 – Information des usagers

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2023, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur: M. F. SABLON

08) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2022 – Information des usagers

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2023, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur: M. F. SABLON

09) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Année 2022 – Information des usagers

Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre 2023, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur: M. Ph. BOIDIN

Police Municipale

10) Renouvellement de la convention avec l'ANTAI pour la mise en œuvre du Forfait Post-Stationnement Considérant que la Ville de Saint-Omer souhaite confier à l'Antaï l'émission des avis de paiement initiaux et rectificatifs des FPS reçus par voie électronique. Considérant que cette prestation réalisée par l'Antaï permet d'assurer un service de centre d'appels téléphoniques auprès des redevables des avis de paiement, leur permettant d'avoir une information générale et d'identifier leurs différents interlocuteurs. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Antaï.

Rapporteur: M. F. SABLON

Finances

11) Fonds de concours CAPSO 2021/2023 - Rénovation et extension des locaux du Vélo Club Saint-Omer Les travaux d'extension comprennent la création de deux ensembles vestiaires (hommes et femmes) de 25 m² chacun, de deux blocs douches et sanitaires d'environ 7m² chacun et d'un bloc sanitaire en extérieur (PMR) d'environ 4m². Ce nouveau bâtiment sera constitué d'un bardage bois et d'une charpente bois accompagnée d'une couverture multi-couches. Il sera en conformité par rapport aux normes actuelles (énergétique, électrique, accessibilité...). Il est proposé au Conseil Municipal de flécher le fonds de concours CAPSO pour la période 2021/2023 sur le projet de rénovation et extension des locaux du vélo-club. Le coût total de l'opération s'élève à 373.698,69 € HT. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Saint-Omer sollicitera l'Etat via le Fonds Verts et la DETR, la Région et la CAPSO via le fonds de concours. Il sera demandé au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours CAPSO pour la période 2021/2023 dans le cadre de ce projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher toute opportunité financière permettant de cofinancer ce projet.

Rapporteur: M. J. TRUANT

12) Demande de cofinancement – Bâtiments Tennis et Boulodrome

Afin de mener à bien le projet de rénovation au niveau des bâtiments du tennis club et du boulodrome, et afin de répondre aux contraintes d'exploitation, une décomposition en phases d'exécution sera opérée. L'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux (rénovation énergétique, mise en accessibilité PMR, resurfaçage de terrains...) est de l'ordre de 2.711.000 € HT. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher toute opportunité financière permettant de cofinancer ce projet.

Rapporteur: M. J. TRUANT

13) Demande de cofinancement - Création d'un skate-park sur le site de l'ancien Halle aux Choux

Le skate-park actuel, localisé aux Glacis, ne répond plus aux attentes des différents utilisateurs. La ville de Saint-Omer souhaite proposer, sur le secteur de la Halle aux Choux, un nouvel espace de glisse qui répondra aux attentes des Audomarois. L'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée aux travaux est de l'ordre de 1.000.000 € HT. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de cofinancement pour ce futur aménagement.

Rapporteur: M. J. TRUANT

14) Acquisition de 20 bons d'achats pour les prix du défilé des chapeaux verts le samedi 18 novembre 2023 A l'occasion du défilé des chapeaux-verts organisé par la ville de Saint-Omer, 20 prix seront remis sous la forme de 20 bons d'achat d'une valeur totale de 360 € aux gagnants. Ces bons seront achetés chez les commerçants de Saint-Omer (Bacôve, Le Strom, La Loge et La Mercerie). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à offrir ces bons aux gagnants.

Rapporteur: Mme M. VOLLE

15) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2023

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur: M. le Maire

16) Débat sur les orientations générales du projet de Budget Primitif – Exercice 2024

Il sera fait application des articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation N°92~125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, lesquels articles prévoient que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, l'examen et le vote du Budget Primitif doivent être précédés d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires. Il est tenu compte des dispositions de la loi « NOTRe » du 7 août 2015.

Rapporteur: M. le Maire

Le Maire.

François DECOSTER